



Référence: ICC-ASP/13/SP/55

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note verbale ICC-ASP/13/SP/06, en date du 18 février 2014, et à sa résolution ICC-ASP/3/Res.6 concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges adoptée par l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome le 10 septembre 2004. Conformément aux paragraphes 11 et 12 de ladite résolution, le Secrétariat souhaite informer les États Parties de l'état des candidatures aux postes de juge au 3 août 2014 :

		Nombre de votes minimums requis	Nombre de candidatures minimums requis	Candidatures en date du 3 août 2014
Conditions concernant les listes	Liste A	Critères remplis	s.o	8
	Liste B	2	s.o	9
Critères relatifs à la région	Afrique	Critères remplis	s.o.	5
	Asie-Pacifique	1	2.	2
	Europe orientale	2	4	6
	Amérique Latine & Caraïbes	Critères remplis	s.o.	1
	Europe occidentale & autres États	Critères remplis	s.o.	3
Critères relatifs au sexe du candidat	Masculin	1	2	12
	Féminin	Critères remplis	s.o.	5

Comme indiqué ci-dessus, les critères minimums pour la présentation de candidats aux postes de juge ont tous été remplis et par conséquent la période de présentation de candidatures a été fermée le 3 août 2014.

Des informations supplémentaires sur les candidatures dont il est question plus haut se trouvent sur le site Web de la Cour pénale internationale (<http://www.icc-cpi.int>).

